



# le travail

*du permanent*

radio-canada

c'est

notre

affaire

p. 2

**le travail** du permanent :

Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN; rédigé et préparé en collaboration et coordonné par le service des recherches et le service de presse du journal **le travail** imprimé par la CSN, 4364 rue St-Denis, Montréal.

L'AFFAIRE DE RADIO-CANADA, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS LES SYNDIQUES PARCE QU'ELLE CONCERNE LA LIBERTE ET LE DROIT D'ASSOCIATION

Ce n'est pas pour rien que le Bureau confédéral, à Ottawa, les 15 et 16 février derniers, a recommandé à l'exécutif de la CSN de prendre "tous les moyens possibles afin que les employés du réseau français de Radio-Canada obtiennent justice concernant la décision du Conseil Canadien des Relations Ouvrières".

Le problème est de taille. Il n'implique pas seulement les employés de Radio-Canada, mais aussi tous les autres qui vont suivre comme ceux des usines Angus qui ont demandé leur accréditation au CCRO. Il n'implique pas uniquement un conflit inter-syndical, mais surtout un combat pour la défense de la liberté et du droit d'association.

C'est pour toutes ces raisons que le Bureau confédéral a décidé qu'il fallait "y mettre le paquet", comme on dit en langage courant. Une manifestation populaire a été organisée à Montréal au cours de la fin de semaine, d'autres sui-

vront dans d'autres régions du Québec, comme l'ont demandé des membres du Bureau. Des invitations personnelles d'y participer ont été envoyées aux syndiqués. Une brochure, intitulée "A Radio-Canada, syndicalisme et liberté", a été lancée à travers le public; vous en avez reçu une copie.

Comme le dit Marcel Pepin dans la préface de cette brochure: "La CSN, pour sa part, ne tient pas à démobiliser des travailleurs qui réclament justice. De toute façon, elle n'acceptera pas qu'on asservisse les travailleurs à des unions dont ils ont décidé de se défaire. (...) On peut être assuré que la CSN ne se montrera pas inférieure au devoir qu'elle a de faire prévaloir les droits impérieux qui sont en jeu dans la lutte dont cette brochure relate et juge les épisodes. On est sur une plaque tournante dans cette affaire. Il s'agira de voir comment la société canadienne se révélera apte à ré-

soudre le problème."

Les membres du syndicat en question, le Syndicat général du Cinéma et de la Télévision (CSN), auquel se joignent de plus en plus de membres (IATSE, American Newspaper Guild, les employés de CKVL, quelques membres de NABET, et ça continue), sont décidés à aller jusqu'au bout. Ils l'ont prouvé à maintes reprises. Il s'agit maintenant que les autres syndiqués de la CSN se joignent à eux et les appuient selon leurs moyens.

Déjà des syndicats ont pensé à des moyens bien précis: plusieurs syndicats de Montréal ont assuré leur participation à la manifestation populaire organisée au Palais du Commerce; d'autres ont envoyé des télégrammes de protestation auprès du premier ministre Pearson, de M. Nicholson, ministre du Travail, du président du CCRO. On peut continuer dans le même sens, ou imaginer de nouveaux moyens, mais l'important c'est que tous assurent au SGCT leur appui.



LE SYNDICALISME S'INTRODUIT A COWANSVILLE,  
VILLE ANTISYNDICALE

A Cowansville, dans les Cantons de l'Est, ville qui a toujours été réfractaire au syndicalisme pour toutes sortes de raisons, les employés de Vilas Industries Ltd. (Vilas Furniture Division) viennent de voter en faveur du Syndicat national des Employés de Vilas Furniture (CSN), qui compte 266 membres.

Il y a plusieurs années déjà que le syndicalisme

tente de s'introduire à Cowansville. Les employés viennent de le choisir par un vote qui avait été ordonné par la Commission des Relations de Travail du Québec le 14 janvier dernier.

La décision de la CRT de décréter le vote parmi les employés de la Vilas faisait suite à des contestations de juridiction soulevées par la compagnie et au fait, comme l'a souligné la

CRT en rendant sa décision, que "des pressions ont été exercées auprès de certains salariés de nature à affecter leur libre choix d'adhésion au syndicat requérant". Le vote a été pris le 23 février; on en a fait connaître les résultats le 3 mars.

Lorsque les employés de cette usine ont décidé de se syndiquer, ils se sont vus appuyer par toute la population de Cowansville qui a participé à toutes les assemblées qu'ils ont tenues.

A L'ALCAN QUAND LES GARS S'Y METTENT

A l'Alcan, à Shawinigan, dimanche soir le 6 mars, à minuit, les ouvriers avaient décidé qu'ils auraient enfin ce qu'ils réclamaient et...qu'aux grands maux, les grands remèdes. Ils avaient besoin d'un cinquième homme pour faire l'ouvrage qu'on leur demandait. Ils ont décidé de ne pas bouger, de ne pas lever le petit doigt tant que ce cinquième homme ne serait pas bel et bien engagé par la compagnie !

Ca n'a pas duré longtemps. Devant l'évident entêtement des employés à obtenir ce qu'ils désiraient, la compagnie a dû accéder à leurs désirs, et rapidement.

Lundi soir le 7 mars, le cinquième homme était engagé et les employés retournaient au travail sans conditions. Ils avaient perdu huit heures de travail, mais par ailleurs ils gagnaient en temps supplémentaire parce qu'il faut reprendre le travail perdu.

Cet arrêt de travail des employés de Shawinigan a beaucoup d'importance pour tous les autres travailleurs de cette compagnie ailleurs dans la province. Il est en effet remarquable que la compagnie tâte toujours le pouls de ses employés dans la région de Shawinigan. Elle a peut-être su que déjà au Lac St-Jean, on était prêt à appuyer ceux de Shawinigan...

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

A DRUMMONDVILLE LA COMPAGNIE AVAIT  
FERME SES PORTES

Le 3 mars dernier, la compagnie Dominion Textile, à Drummondville, fermait ses portes et renvoyait ses 800 employés "jusqu'à nouvel ordre", sous prétexte que ceux-ci ne donnaient pas leur rendement habituel. Ce rendement est habituellement de 120 ou 130%; il était, cette semaine-là, de 87, 99 ou 101%.

L'après-midi du 3 mars, le directeur des relations industrielles de la compagnie, M. Brady, entra en contact avec le syndicat pour tenter de régler l'affaire. C'est finalement le sous-ministre adjoint du Travail qui a tenté de faire les accords entre la compagnie et le syndicat, mardi le 8. Le syndicat a alors fait savoir que les employés étaient disponibles pour retourner au travail et que tout ne dépendait que de la compagnie puisque c'est elle qui avait fermé ses portes.

La compagnie rappelait ses employés à l'ouvrage, sans conditions, mercredi le 9 mars, en exprimant l'espoir qu'ils donneraient leur rendement habituel.

Les 4,200 employés de la Dominion Textile à Magog, Sherbrooke, Drummondville et Montmorency sont actuellement en conciliation. Ils pourraient entrer en grève le 20 mars.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

## LE SENAT : AUGMENTER LES PENSIONS DE VIEILLESSE.

Un comité spécial du Sénat canadien a été chargé, au cours de l'année 1965, de faire une étude sur la gérontologie (science du vieillissement). Le 2 février dernier, le président de ce comité, le sénateur Croll, faisait rapport à ses collègues. Il y cite des chiffres intéressants sur la situation des vieillards, retraités et pensionnés canadiens et fait, entre autres, une recommandation précise sur les pensions de vieillesse que le gouvernement devrait distribuer.

" Le comité a constaté que 38.5% des hommes et 85% des femmes entre 65 et 69 ans touchaient des revenus inférieurs à \$1,500. A 70 ans et plus, 60.6% des hommes et 84.7% des femmes touchaient des revenus inférieurs à \$1,500. Toutefois, ce chiffre comprend les femmes mariées à la charge de leurs maris ou en partie à leur charge. Le problème véritable qui se pose au législateur semble être celui des veuves et des divorcées; en 1961, il y en avait 287,000 de plus de 65 ans.

" Les familles dont le chef a 65 ans ou plus ont un revenu moyen de \$4,047, et un revenu médian de \$2,831. Pour ceux qui ne font pas partie d'une famille, le revenu moyen annuel s'élevait à \$1,458, et le revenu médian à \$829.

" Nous recommandons au gouvernement de garantir à toutes les personnes âgées de 65 ans qui résident au Canada depuis dix ans, un revenu minimal de \$1,260, pour les célibataires et de \$2,200, pour les gens mariés, et cela de plein droit, sans évaluation des ressources ni des besoins.

" Nous avons évalué le montant à environ 100 millions de dollars. Je répète que nous pouvons nous permettre cette dépense, à mon avis. L'économie ne s'en ressentirait pas tellement et cela n'entraînerait aucune tendance inflationniste."

---

### IL N'Y A PAS AUTANT DE GREVES QU'ON VOUDRAIT LE FAIRE CROIRE

Pour ceux qui en ont assez de se faire dire que la CSN n'est bonne qu'à faire des grèves, voici une petite statistique qu'ils pourront servir à ceux qui se plaignent trop fort...

Du 1er juin 1964 au 30 septembre 1965, le nombre d'arrêts de travail qui ont duré plus de deux semaines (à la CSN) a été de 19.

Nous avons près de 650 syndicats affiliés. Ce nombre d'arrêts de travail ne représente donc que 3% de nos affiliés !

(Nous pourrions vous donner bientôt le nombre de conflits de la CSN qui ont été réglés sans grève et ceux qui l'ont été avec grève).